

# ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Vous trouverez dans cette enveloppe un masque barrière offert par la Ville de Joinville-le-Pont afin de vous protéger.

Ce masque n'est pas une invitation à sortir de chez vous, il s'agit d'une protection supplémentaire (confectionné en Ile-de-France selon les recommandations AFNOR) à utiliser dans le cadre strict des autorisations de déplacements dérogatoires. Les gestes barrières et la distanciation sociale doivent toujours s'appliquer rigoureusement.

Voici quelques conseils pour utiliser et entretenir ce masque en tissu :

- Laver avant toute utilisation.
- Laver à 60°C en machine ou à la main entre chaque utilisation.
- Laisser sécher naturellement. Ne pas sécher au sèche-linge, cela endommagerait les élastiques.

**Prenez soin de ce masque, il vous sera utile également après la fin du confinement !**

Si votre foyer compte plus de membres et que vous souhaitez obtenir une dotation supplémentaire, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne dédié sur le site Internet de la Ville : [www.joinville-le-pont.fr](http://www.joinville-le-pont.fr).  
*Vous n'aurez pas besoin de créer un compte pour cela. Il sera nécessaire par contre de justifier votre adresse et la composition de votre foyer.*

Pour ceux qui n'auraient pas accès à Internet ou bien rencontreraient des difficultés, une ligne téléphonique dédiée vous est ouverte : 01 49 76 60 69.

Les masques supplémentaires seront livrés dans vos boîtes aux lettres par des bénévoles et des agents municipaux, cela pourra prendre jusqu'à deux semaines maximum.

Merci de votre compréhension.